

ARRETE DU MAIRE

N° 2018-293/ST

OBJET : **Réglementation temporaire de la circulation
Rue des Planchettes – Chargement de déchets (terre, gravas...) effectué par
Monsieur EL HADRATI**

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 137 du 1er Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la ville de Saint-Flour, et l'ensemble des arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

CONSIDERANT que, par mesure de sécurité publique, en raison de plusieurs chargements de déchets au 30 rue des Planchettes effectués par Monsieur EL HADRATI, il convient de réglementer la circulation rue des Planchettes ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule sera formellement interdite rue des Planchettes, le temps du chargement des déchets, conformément au plan annexé :

**Lundi 22 octobre 2018 de 14 heures 00 à 17 heures 00
Et Mardi 23 octobre 2018 de 08 heures 30 à 17 heures 00
Par plusieurs périodes de 10 minutes**

L'accès pour les riverains sera maintenu et la circulation du bus sera, en aucune manière, interrompue.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue, gérée et enlevée par Monsieur EL HADRATI, afin de matérialiser les présentes dispositions.

ARTICLE 3 : Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Flour, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Affiché le : 23 octobre 2018

Fait à Saint-Flour, le 22 Octobre 2018

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

Michel SEYT

